

Service de la coordination et
Du soutien interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Xavier SINNA
Tél. : 05.49.08.69.58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **22 DEC. 2023**

Prise d'acte n° A6497

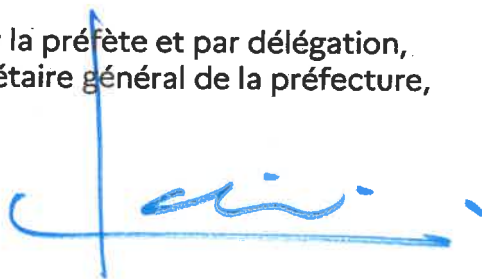
Monsieur le Président,

Suite à la visite de contrôle de vos installations par les services de l'inspection des installations classées en juillet 2015, vous m'avez transmis par courrier du le 12 juillet 2023, une demande de bénéfice d'antériorité de vos installations que vous exploitez sur les communes de BRESSUIRE et de MAULEON.

Je vous informe que je prends acte, conformément aux dispositions de l'article L.513-1 du code de l'environnement, de vos demandes de bénéfice d'antériorité pour les deux déchetteries précitées dont vous trouverez en annexe le reclassement selon la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement associé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

M. Le Président de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry
79 300 Bressuire